



# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

**A 09H30**

## **PROCES-VERBAL**

### **Ordre du jour**

- 1 – Approbation du compte rendu du 07 décembre 2022
- 2 – Approbation du compte de gestion 2022 du CCAS
- 3 – Approbation du compte administratif 2022 du CCAS et affectation du résultat
- 4 – Bilan d'activité 2022 du CCAS
- 5 – Heure Civique
- 6 – Points divers

**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 12**  
**Nombre de suffrages exprimés : 12**  
**Nombre d'absents : 3**  
**Pouvoirs : 0**  
**Date de la convocation : 15 février 2023**

**PRESENTS** : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS, Mesdames Mauricette CADET, Marie-Christine COUTANCEAU, Annie ESCOBAR, Sylvie LIMBOURG, Colette NEVEU, Monique SAUVETRE, Michèle SOMMÉ, Annie VILLANOVA et Messieurs Bruno HEMAR, Joël MANELPHE, Claude PAIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Le Président du CCAS Jean-Luc ALGAY, Madame Valérie BRY et Monsieur Bernard RABOT.

**PRESIDENT DE LA SEANCE** : Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS

Présence de Monsieur Jean-Bernard DUPUY membre du Conseil des sages.

Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 09h35.

Lecture de l'ordre du jour.

---

## 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 DECEMBRE 2022

---

**Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 07 décembre 2022 a été envoyé par mail aux administrateurs le 15 février 2023.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil.**

---

## 2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CCAS

---

**Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS**

Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS présente l'arrêt des comptes du CCAS établi par le Trésorier pour l'année 2022 :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires (a)		30 535.57 €	30 535.57 €
Titre de recette émis (b)		23 155.39 €	23 155.39 €
Réductions de titres (c)		0 €	0 €
Recettes nettes (d=b-c)		<b>23 155.39 €</b>	<b>23 155.39 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		30 535.57 €	30 535.57 €
Mandats émis (f)		29 174.39 €	29 174.39 €
Annulations de mandats (g)		650.17 €	650.17 €
Dépenses nettes (h=f-g)		28 524.22 €	28 524.22 €
(d-h) Excédent		0 €	0 €
(h-d) Déficit		<b>5 368.83 €</b>	<b>5 368.83 €</b>

Monsieur Bruno HEMAR souhaite savoir ce qui explique le déficit 2022 du CCAS. Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS indique que le déficit peut s'expliquer par une augmentation des dépenses concernant les charges du personnel. Elle signale également que

depuis 2014, l'excédent de fonctionnement du CCAS a fortement diminué. Le résultat reporté en 2016 s'élevait à 28 891,39 € et il n'a cessé de diminuer depuis.

Monsieur Claude PAIN, conseiller délégué au budget souligne que ce déficit est lié à une baisse des recettes prévues pour 2022.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du CCAS.**

### **3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS**

Le contenu du compte administratif relatant les dépenses et recettes de l'année 2022 est expliqué et analysé, tel que présenté dans le tableau suivant :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AFFECTATION RESULTATS BP 2023**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Résultats propres à l'exercice 2022 :	28 524.22 €	23 155.39 €	-5 368.83 €
Résultat antérieur (2021) reporté :		7 535.57 €	7 535.57 €
Résultat à affecter :			2 166.74 €
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Résultats propres à l'exercice 2022 :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur (2021) reporté :		0,00 €	0,00 €
Solde global d'exécution :			0,00 €
<b><u>RESTE A REALISER au 31/12/22</u></b>			
Investissement			
Total RAR			2 166.74 €

Considérant que le compte administratif 2022 présente :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 166.74 €
- Un solde global d'exécution d'investissement (excédent) :	0,00
- Un solde des restes à réaliser en investissement :	0,00

Proposition d'affectation des résultats :

Affectation en réserve (1068) : Besoin de financement =	0,00
Report de l'excédent en section d'investissement (001) :	0,00
Report de l'excédent en section de fonctionnement (002) :	2 166.74 €

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS 2022 ainsi que le résultat de l'exercice à affecter au budget primitif 2023.**

---

#### **4 – BILAN D'ACTIVITE 2022 DU CCAS**

---

**Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS**

*Annexe : bilan d'activité du CCAS 2022*

Le bilan d'activité retrace l'activité du CCAS et de son agent sur l'année et propose des perspectives d'actions pour 2023. Il est présenté par l'agent en charge du CCAS.

---

#### **5 – HEURE CIVIQUE**

---

**Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS**

*Annexe : Fiche support comité de pilotage*

Le dispositif Heure Civique a été lancé officiellement sur la commune le 15 novembre 2022 lors d'une conférence de presse réunissant Monsieur Atanase Perifan, Monsieur le Maire, Madame la Vice-Présidente du CCAS, plusieurs élus du Conseil d'Administration du CCAS et du Conseil Municipal ainsi que des bénévoles. A la suite de cette conférence, une campagne d'information a été lancée sur la commune invitant les habitants à s'inscrire pour devenir bénévole et à prendre contact avec le CCAS ou les membres du Conseil des sages lors des permanences les mardis pour recenser leurs besoins.

Nous comptons 23 bénévoles inscrits au dispositif. La seule mission qui leur a été proposée à ce jour concernait la collecte nationale de la Banque alimentaire au mois de novembre 2022. Face à la difficulté du CCAS et du Conseil des sages à recenser le besoin des habitants, le comité de pilotage du dispositif doit se réunir le mercredi 01 mars.

Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS rappelle qu'une communication importante a été faite sur la commune pour sensibiliser les habitants à l'Heure Civique et aux permanences du Conseil des sages.

En cas de demande de renseignement, il est possible de nous contacter par mail, par téléphone et de se rendre aux permanences.

Monsieur Claude PAIN s'interroge sur la responsabilité de chacun si le bénévole se blesse lors d'une intervention. Madame la Vice-présidente Idalina BENARROUS et Monsieur Jean-Bernard DUPUY rappellent que c'est la responsabilité civile du bénévole qui sera prise en compte en cas de blessure ou de dégradation chez autrui. En effet, le CCAS et la Mairie ne sont que les intermédiaires entre le bénévole et la personne en demande d'aide et n'ont aucune responsabilité en cas de problème. Nous ne sommes pas un employeur et les missions sont bénévoles. Par ailleurs une charte a été créé et doit être signée entre les bénévoles et la personne en demande d'aide stipulant la responsabilité de chacun et la nécessité pour le bénévole d'avoir une assurance responsabilité civile.

---

## 6 – POINTS DIVERS

---

### ***Rapporteur : Madame la Vice-présidente du CCAS Idalina BENARROUS***

#### ***- Dispositif Argent de poche :***

Les inscriptions 2023 pour le dispositif argent de poche seront ouvertes le 06 mars et ce jusqu'au 12 mai. Les dossiers d'inscription seront disponibles à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la commune. Pour rappel, ce dispositif donne la possibilité aux adolescents l'houméens âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des missions de 3h30 sur 10 demi-journées auprès des services communaux en échange d'une indemnité de 15€ par demi-journée travaillée. Cette année, ces missions se dérouleront du 03 au 28 juillet 2023.

#### ***- Actions 2023 du CCAS :***

Une demande de subvention a été envoyé au mois de janvier au département de la Charente-Maritime dans le cadre d'un appel à candidature pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Cette année, le CCAS souhaite organiser une série d'actions à destination des « proches aidants ». La réponse à cette demande nous sera communiquée aux mois de mars ou avril 2023.

Le CCAS a également pour projet d'organiser une réunion collective pour l'ensemble des habitants de la commune sur des questions de sécurité routière ainsi qu'une réunion d'information en présence de la gendarmerie sur des questions liées aux risques de cambriolage, de démarchage et d'hameçonnage.

Il n'y a pas de question.

La séance est levée à 10h27.

A l'Houmeau le 22 février 2023

Président de la séance

Idalina BENARROUS

Vice-présidente du CCAS



<b>Idalina BENARROUS</b>	<b>Mauricette CADET</b>	<b>Marie- Christine COUTANCEAU</b>	<b>Annie ESCOBAR</b>	<b>Bruno HEMAR</b>
				
<b>Sylvie LIMBOURG</b>	<b>Joël MANELPHE</b>	<b>Colette NEVEU</b>	<b>Claude PAIN</b>	<b>Monique SAUVETRE</b>
				
<b>Michèle SOMMÉ</b>	<b>Annie VILLANOVA</b>	<i>B. PAIN</i>		
				

